



**PRISE DE L'ASSURANCE OPTION « MINI BRAQUET »
NOTE A L'ATTENTION DES PRESIDENTS DE CLUB**

Le coupon ci-dessous est à photocopier et à faire compléter et signer en 2 exemplaires par chaque souscripteur d'une option : « MINI BRAQUET ». Il sera contresigné par le dirigeant du club ayant donné les informations au licencié(e). Un exemplaire est conservé par le souscripteur, le second exemplaire est archivé au club.

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

**ASSURANCE FEDERALE DU LICENCIE
PROTECTION DE L'INTEGRITE PHISYQUE**
(Référence : Article n° 38 de la loi 84-610, modifiée par la loi 2000-627)

Je soussigné(e) :

Licencié(e) FFCT sous le numéro de licence :

Au club : N°

- **Reconnais** avoir été informé(e) de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel et des dispositions prévues par ce contrat .
- **Refuse** de souscrire les formules proposées par le contrat fédéral comprenant une assurance de personne « ACCIDENT CORPOREL ET ASSURANCE RAPATRIEMENT » .
- La formule « MINI-BRAQUET » **ne comporte pas d'assurance** « RAPATRIEMENT » obligatoire en cas de participation à un voyage ou à un séjour organisé par la FFCT ou ses structures.
- En toute connaissance du contenu des garanties assurées , je souscris la formule d'assurance dite « MINI-BRAQUET » comprenant uniquement les garanties « RESPONSABILITE » et « DEFENSE et RECOURS ».

Fait en double exemplaire ⁽¹⁾ à Le

Informations données par le représentant du club
(Nom, fonction, signature, tampon humide)

Signature du souscripteur
ou de son représentant légal

(1) un exemplaire à conserver par le licencié
un exemplaire à conserver au club